

Journée régionale d'information-sensibilisation :
« L'espace test agricole, un outil de coopération multi-acteurs pour favoriser l'installation agricole »

10 décembre 2015 – Eurre

Atelier 2 : Créer un espace test en un lieu fixe permanent ou en archipel ?

Animateurs : Séverine Aafort (La boîte à essais Sud Grésivaudan) et Xavier Lucien (Îlots paysans Auvergne)

Après un tour de table d'interconnaissance, il apparaît nécessaire de préciser les définitions pour s'entendre sur le vocabulaire employé.

L'espace-test est un écosystème permettant le test d'activité économique (qui comprend une fonction couveuse, accompagnement et tutorat, pépinière, coordination...).

Les lieux test sont des lieux physiques où se déroulent les activités en test (correspondant à la fonction pépinière du dispositif).

Lieu fixe : l'espace test est installé sur un lieu-test unique.

En archipel : l'espace test est installé sur des lieux-test multiples.

Lieu permanent : lieu où se succèdent des porteurs de projet en cours de test et donc « perpétuellement » un lieu-test.

Lieu temporaire : lieu-test seulement pour une durée déterminée car potentiellement destiné à sortir du réseau de lieu-test grâce à l'installation définitive du porteur de projet à la fin de son test.

Éléments de synthèse de l'atelier 2

- ✓ Les distinctions ci-dessus valent pour aider à démarrer un processus, la mise en place d'un outil, pour répondre à un premier besoin. Mais quelle que soit la première option choisie, il semble important de diversifier l'offre d'un espace-test si l'on veut s'adapter au mieux aux différents profils de porteurs de projet.
- ✓ Il est relevé l'importance du test comme outil de transmission, de test mutuel.
- ✓ Le test permet aussi de s'intégrer dans un territoire, de lancer des dynamiques collectives de partage, de mutualisation.
- ✓ Du point de vue du financeur, le test en archipel semble moins « gourmand » en argent public, néanmoins cela perd les avantages du lieu fixe : meilleure visibilité d'une part et surtout la notion de collectif, d'entraide, de montée en compétences par la confrontation et le partage de ses pratiques.

Points de vigilance

- ✓ Partir des besoins du territoire, et bien définir l'objectif recherché. L'ETA doit rester un outil pour atteindre un objectif stratégique (développer un type de productions, augmenter attractivité du territoire, etc) et ne pas devenir un but en soi. Cela repose la question du réseau de partenaires et de la complexité de construire un partenariat où tous soient d'accord sur l'objectif. En effet, au début d'une réflexion, les enjeux sont forcément multiples et il faut travailler à un accord sur un enjeu commun ou des enjeux complémentaires, de manière explicite pour qu'il n'y est pas de malentendu lors de la mise en œuvre.

- ✓ S'adapter au mieux aux différents profils tel qu'évoqués ci-dessus demande de garder une grande souplesse dans le fonctionnement du dispositif, ce qui est parfois difficilement compatible avec le fonctionnement des collectivités (qui sont pourtant souvent celles qui impulsent et en tous cas qui financent ces dispositifs).